



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

personnel civil

Question écrite n° 59150

Texte de la question

M. Jean-François Lamour appelle l'attention de M. le secrétaire d'État, auprès du ministre des finances et des comptes publics, chargé du budget, sur la diminution, en 2013, du taux de contribution employeur pour les personnels civils. Prenant acte d'une surévaluation de la revalorisation des pensions et d'une surestimation du nombre de fonctionnaires partant à la retraite, le ministre du budget a réduit fin 2013 les recettes du compte d'affectation spéciale « Pensions » en baissant le taux de la contribution employeur de l'État de 74,28 % à 44,28 % pour les personnels civils. Il lui demande d'indiquer pourquoi ce dispositif n'a pas été appliqué aux personnels militaires, et de communiquer le montant des économies qui, le cas échéant, auraient pu être obtenues pour le ministère de la défense.

Données clés

Auteur : [M. Jean-François Lamour](#)

Circonscription : Paris (13^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 59150

Rubrique : Défense

Ministère interrogé : Budget

Ministère attributaire : Action et comptes publics

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [8 juillet 2014](#), page 5723